



le Conseil de la Cité

C o m p t e - r e n d u • m a r s 2 0 2 0 • N ° 1 4 2

Le conseil municipal s'est réuni le 20 février 2020, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Maire. Nous vous présentons ci-après le contenu de la délibération qui a été votée par l'assemblée. Quant au compte-rendu intégral des débats, il peut être consulté en mairie, sur simple demande.

Étaient présents : Mme DUBOIS, M. LELONG, Mmes MARGEZ, MERLIN, PHILIPPE, **Adjoints** • MM. ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, Mmes MARLIERE, COEUGNIET, M. FLAJOLLET, Mmes DELWAULLE, CREMAUX, M. EVRARD, **Conseillers Municipaux.**

Étaient excusés et représentés : M. WESTRELIN, M. KOLAKOWSKI, Mme DUQUENNE, M. DASSONVAL, Mme DELANOY, Mme DECAESTEKER, Mme ROSIAUX, M. LAVERGIN, M. MAYEUR, M. ANDRZEJEWSKI, M. JACQUET.

Était excusé : M. LEBLANC.

Était absent : M. BAETENS.

Démocratie mode d'emploi

Le Débat d'Orientation Budgétaire a fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal et a été préalablement présenté et débattu dans la commission Finances.

Délibération budgétaire Ville

01) Vote du D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire) 2020 sur la base du ROB (Rapport d'orientation budgétaire)

Considérant la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, prévoyant les évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information des assemblées locales et des citoyens,

Considérant l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un Rapport d'Orientation Budgétaire qui doit contenir les informations prévues par la loi, à savoir la présentation sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que les dépenses de personnel et à la structure des effectifs et du temps de travail.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose que les collectivités et groupements concernés par l'obligation de tenue d'un DOB, doivent, à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire et procède au vote.

→ Adopté par 25 voix pour la liste "Lillers, en positif" et 1 voix pour la liste "Lillers, notre ville"

→ Se sont abstenus : 5 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Communications du Maire

Communication n° 01

Dans les villes de 10 000 habitants ou plus, et c'est le cas de Lillers, l'INSEE réalise une enquête tous les ans auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements implantés.

Au 1^{er} janvier 2020, la population de Lillers est évaluée, selon les chiffres INSEE, à 9.931 habitants au titre de la population municipale.

Ce sont donc 29 conseillers municipaux qui seront à élire lors du prochain scrutin.

Au titre de la population totale, la ville maintient sa population au-dessus du seuil des 10.000 habitants avec 10.014 en 2020 contre 10.162 en 2019.

Le calcul des dotations tient compte certes de la population mais aussi de plusieurs critères, qui font que la population retenue est supérieure à la population INSEE.

Ainsi, pour 2019, la population dite « DGF » s'établit à 10.230 habitants, pour une population INSEE de 10.162.

Comme le « confirme » un courrier de monsieur le secrétaire général de la préfecture, cette

Communications du Maire • (suite)

diminution de la démographie ne devrait pas remettre en cause le niveau d'attribution des dotations.

Cette situation est un point de vigilance qui rend d'autant plus urgent l'aboutissement d'un certain nombre de dossiers relatifs aux nouveaux projets d'habitat.

Perpétuer et amplifier les efforts engagés pour poursuivre la rénovation d'une partie de l'habitat existant, accueillir de nouveaux logements, favoriser le parcours résidentiel, voilà des enjeux concrets et immédiats qui engagent à conforter l'attractivité des différents quartiers et des hameaux.

Communication n° 02

A l'unanimité, nous avons adopté, le 23 janvier dernier, les sommes affectées au quart d'investissement.

A l'article 21-83 figurait la somme de 40.000 € pour permettre l'acquisition des matériels informatiques et des licences nécessaires à l'installation d'équipements numériques interactifs dans les écoles.

Après diverses consultations, pour équiper les 5 écoles élémentaires, il a été fait l'acquisition de 11 tableaux mobiles, répartis de la façon suivante :

- 4 écrans à Prévert (classes dédoublées)
- 2 écrans à Desnos
- 2 écrans à Brel
- 2 écrans à Delehay
- 1 écran aux Sources

Les formations suivies par les équipes pédagogiques (une trentaine d'enseignants seront formés) permettront une optimisation dans l'utilisation de cet investissement réalisé dans l'intérêt des élèves.

Le matériel, garanti 5 ans, fait l'objet d'un contrat de maintenance et d'assistance.

Communication n° 03

Je vous ai remis une copie du courrier que le Président Alain WACHEUX a adressé aux maires des 100 communes de l'Agglomération.

L'intercommunalité fut l'un des dossiers majeurs de cette mandature, pour l'avenir de Lillers qui reste le bourg centre d'un territoire à dominante rurale tout en s'affirmant comme l'un des pôles d'attractivités au sein de l'Agglomération.

Divers documents, notamment dans le cadre de l'élaboration des budgets, ont mis en lumière les diverses inégalités qui existaient au sein de l'agglomération et la nécessité d'une réelle solidarité et de choix politiques équitables pour le respect de chacun, pauvre ou riche, urbain ou rural.

La santé a cette particularité d'être une question très personnelle tout en étant un véritable « marqueur » des évolutions de la société. Sur cet aspect, je vous invite à prendre connaissance d'un document édité par la Fédération Hospitalière des Hauts de France, document qui synthétise des chiffres clés de 2019 concernant des données socio-démographiques, les effectifs médicaux et paramédicaux, l'activité hospitalière et médico-sociale.

Il y a vraiment des éléments d'information qui confirment le bien-fondé de la signature, le

Communications du Maire • (suite)

14 février dernier, du contrat local de santé entre l'Agglomération et les différents acteurs de la prévention et de la santé.

Ainsi, à partir de problématiques locales, des orientations stratégiques ont été arrêtées et sont déclinées en diverses actions.

L'orientation stratégique n° 1 « *Promouvoir la santé des enfants et des jeunes* » se décline en 10 actions.

L'orientation n° 2 « *Améliorer l'accès à la prévention et l'accès aux soins des personnes les plus démunies* » regroupe 7 actions.

La 3^{ème} orientation « *Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé* » met en avant 6 actions pour corriger ce déséquilibre de la démographie médicale, en généralistes comme en spécialistes, préjudiciable à tous.

Au-delà de la cohérence de ce document, ce qui m'apparaît utile de partager, c'est l'antériorité d'un certain nombre d'actions initiées par les services de la commune et du CCAS.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans une démarche de prévention en faveur des jeunes comme des aînés, en particulier pour ce qui concerne l'équilibre alimentaire, l'éducation à la santé, les activités physiques adaptées.

Une réunion de présentation de projet santé initié par le CCAS se tiendra, demain, dans cette même salle, à partir de 17 heures.

Pour celles et ceux qui peuvent se rendre disponibles, vous y êtes les bienvenus.

Réponse à la question orale posée lors du conseil municipal du 12 décembre 2019

Question de Mme Delwaulle du groupe "Lillers, c'est vous" concernant la prolifération des chats.

Réponse de Pascal Barois, Maire :

"Le 2 janvier 2020, un courrier a été adressé à l'association « 30 millions d'Amis » pour solliciter son aide dans le cadre d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Le 30 janvier, nous recevons la confirmation d'un accompagnement dans cette démarche responsable et respectueuse du bien-être animal.

Dans le cadre de la convention qui nous est proposée, nous avons répondu à un questionnaire dans lequel nous estimons à 50 le nombre de chats qu'il est possible de faire stériliser et identifier au cours de l'année 2020.

Cette hypothèse représente une dépense de quelques 2.000 € pour la commune, dès lors que les vétérinaires acceptent de pratiquer un tarif « cause animale ».

Vous l'avez compris, la démarche est engagée.

Il nous faudra délibérer et ainsi valider la convention dans laquelle la commune participera, à hauteur de 50%, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Pour ce qui est de l'information de la population, sur les conséquences juridiques et financières de l'abandon d'un animal ou d'animaux sur la voie publique, nous allons engager une campagne de sensibilisation via les outils de communication dont nous disposons.